

honorables ami ne devrait pas s'étonner de ce que le premier ministre et son gouvernement aient adopté une ligne de conduite dictée par l'équité et l'honneur, ni s'indigner parce qu'à ses yeux une modification de la politique ministérielle semble s'imposer. Il paraît oublier qu'avant que le Japon ait ouvert les hostilités, le gouvernement australien a officiellement déclaré qu'il ne proposerait pas la conscription pour le service à l'étranger. Le gouvernement de ce pays se rappelle ce qui est arrivé en 1916 et 1917. En 1916 au cours d'un referendum, la population de l'Australie se prononça contre la conscription pour le service à l'étranger. L'année suivante, un autre referendum eut lieu, et M. Hughes, alors premier ministre, déclara qu'il démissionnerait, si le referendum donnait un résultat négatif. A cette époque, la Grande-Bretagne avait traversé plusieurs heures difficiles et avait un grand besoin d'hommes, comme l'a dit mon honorable ami. Cependant, l'Australie, dont la population est entièrement d'origine britannique, se prononça aussi contre la conscription dans ce second referendum. Bien plus, la majorité des soldats australiens a répondu négativement au referendum.

L'honorable M. BALLANTYNE: Puis-je interrompre mon honorable ami? Le premier ministre a pris bien soin de faire une distinction entre un referendum et un plébiscite. Il a dit qu'un referendum lierait le Gouvernement, mais qu'un plébiscite ne le lierait pas.

Le très honorable M. DANDURAND: Je suis à parler de M. Hughes, ancien premier ministre de l'Australie. Est-ce de lui que mon honorable ami veut parler?

L'honorable M. BALLANTYNE: Non, je parle de notre premier ministre.

Le très honorable M. DANDURAND: C'est différent.

L'honorable M. BALLANTYNE: Mon honorable ami a dit qu'un referendum a été tenu en Australie. Je faisais simplement remarquer que, selon le premier ministre du Canada, il existe une grande différence entre un referendum et un plébiscite. Un referendum lie le Gouvernement, mais un plébiscite ne le lie pas. C'est un referendum que l'Australie a eu, et non pas un plébiscite.

Le très honorable M. DANDURAND: Ce que je veux souligner, c'est que la majorité de la population australienne et des soldats australiens qui combattaient en Europe ont répondu négativement au referendum. Quant à la différence qui existe entre un referendum et un plébiscite, je dois dire que je sais exactement ce qu'elle est. Le Gouvernement avait

le droit de choisir la méthode qu'il devait employer dans un appel au peuple, et il a choisi un plébiscite.

Mon honorable ami se formalise d'une allusion maligne aux élections de 1917 faite par l'honorable sénateur qui a appuyé la motion relative à l'Adresse (l'honorable M. Gouin). Ce n'est pas le moment de parler de ces élections, non plus que de la loi qui les a précédées. J'ai déjà dit au très honorable M. Meighen en cette enceinte que, le jour où il voudra discuter ici ce qui s'est passé en 1917, je serai prêt à le faire sérieusement. Je lui ai toutefois dit que ce n'est pas à cause de la conscription que son parti a été balayé dans la province de Québec aux élections qui suivirent cette mesure, mais plutôt à cause de la loi qu'il avait fait adopter, loi qui permettait de manipuler les bulletins et de les répartir d'une façon scandaleuse. Le très honorable sénateur a été appelé à rendre compte de cette loi qu'il avait préparée et qui lui permit de piper les dés et de gagner ses élections, et il a été condamné. Mon honorable ami n'était pas alors membre de l'autre Chambre. Deux membres de l'opposition libérale avaient déclaré que c'était là une loi infâme; cependant, après qu'on leur eut fait savoir que, s'ils restaient dans l'opposition, cette loi les empêcherait d'être réélus, ils cédèrent et se rallièrent au gouvernement d'union. Mais c'est là de l'histoire ancienne. Nous savons ce qui s'est passé, nous savons pourquoi la province de Québec s'est prononcée unanimement contre le gouvernement Meighen en 1921, en 1925 et en 1926.

Mon honorable ami sait que son chef, le très honorable M. Meighen, a déclaré à Hamilton que, s'il était premier ministre, il ne permettrait jamais aux soldats canadiens d'être envoyés outre-mer sans que le peuple fût consulté. Certes la situation est aujourd'hui beaucoup plus difficile et plus grave, mais tel est le principe qu'il a posé; et mon honorable ami doit se rappeler que cette opinion d'un nombre considérable de gens sur cette question était partagée non seulement par le très honorable M. Meighen, mais par le Dr Manion, chef du parti conservateur aux élections générales de 1940. Je n'avais pas l'intention de revenir là-dessus. Cela ne nous conduit à rien, et je crois que le temps des récriminations est passé.

Je désire féliciter l'honorable sénateur de Margaree Forks (l'honorable M. MacLennan) et mon jeune ami—je dis jeune, et cependant ses cheveux commencent à changer de couleur—l'honorable sénateur de la division de Salaberry (l'honorable M. Gouin) pour les excellents discours qu'ils ont prononcés. L'honorable représentant de la division de Salaberry appartient à la troisième génération